

Date de convocation :

27/09/2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile **POUILLY**, Maire.

Etaient présents : Mmes Geneviève GALIERE, Isabelle BADERA et Marie-Cécile **POUILLY** ;
MM. Éric **GUITTARD**, Jacky **GASNIER**, Philippe **CALMUS**, Frank **GUILLAIN**,
Ludovic **BRUN**, Jean-Marc **BOULERAND**, Jacques **DERRE** et Patrick **OCZACHOWSKI**.

Absents excusés : Mme Fabienne **DINARD** donne pouvoir à M **OCZACHOWSKI**
M. Thierry **CAZALET** donne pouvoir à M. Jacky **GASNIER**,
M Olivier **HANQUEZ** donne pouvoir à M Frank **GUILLAIN**
M Christophe **SEMETEYS** donne pouvoir à M Jacques **DERRE**

1) Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2019.

Le Compte Rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Patrick **OCZACHOWSKI** est désigné secrétaire de séance.

3) Délibération convention achat électricité SIE-ELY.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision prise par le comité syndical du SIE-ELY concernant une convention de groupement de commandes d'achat d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVa. Après examen de tous nos bâtiments communaux, il s'avère qu'aucun n'a une puissance supérieure à 36 KVa.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de ne pas conventionner car nous ne sommes pas concernés.

4) Délibération modifications des statuts SIE-ELY.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération afin d'approuver les modifications des statuts du SIE-ELY décidées par le comité syndical le 18 septembre 2019. Elle nous précise qu'en effet, le SIE-ELY regroupe le syndicat d'Eure-et-Loir SIEPRO et le syndicat des Yvelines SIERO. IL y a donc quelques modifications des statuts concernant cette nouvelle entité.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer sur les modifications des statuts du SIE-ELY.

5) Délibération modifications règlement technique SIE-ELY.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération afin d'approuver les modifications du règlement technique du SIE-ELY décidées par le comité syndical le 18 septembre 2019.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer sur les modifications du règlement technique du SIE-ELY.

6) Délibération approbation rapport de la CLECT du 20 février et 18 septembre 2019.
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France).

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que les rapports de la CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue (c'est-à-dire par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population). Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les charges transférées à notre commune s'élèvent à 176 364,37€ pour cette année (montant identique aux années précédentes).

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer afin d'approuver les rapports de la CLECT.

7) Délibération indemnité de conseil année 2019 receveur municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état liquidatif concernant l'indemnité de conseil de notre comptable payeur de la trésorerie de Maintenon au titre de l'année. Son montant est de 360,56€.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal a choisi de ne pas attribuer 100% du montant de l'indemnité et s'est présenté comme suit :

3 membres pour 0%, 5 membres pour 50%, 2 membres pour 70% et 5 membres pour 80%.

Finalement, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer pour une indemnité à hauteur de 60%, soit pour un montant de : 216,33€.

8) Délibération remboursement frais de vétérinaire.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir fait intervenir les pompiers pour libérer un chat pris dans du fil barbelé au niveau de la propriété des Oseraies. L'intervention faite, les pompiers ont amené le chat chez le vétérinaire de Nogent-le-Roi pour le soigner. Le propriétaire s'est manifesté auprès de la mairie et souhaite rembourser la Commune du montant total des frais du vétérinaire qui s'élève à 125€ Madame le maire précise au Conseil Municipal que pour pouvoir encaisser ce remboursement, il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer afin de pouvoir encaisser le remboursement des frais de vétérinaire.

9) Délibération état de catastrophe naturelle (sécheresse été 2019).

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un administré est venu en mairie pour déclarer avoir deux fissures sur le pignon de sa maison, et ce depuis cet été. Un dossier a été constitué avec photos à l'appui. Aussi Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (art. L 125-1 et s. du Code des Assurances) pour le phénomène naturel de sécheresse-réhydratation des sols qui est survenu sur le territoire communal cet été.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer afin d'obtenir l'état de catastrophe naturelle sur notre commune au titre de la sécheresse de cet été.

10) Délibération prise de compétence service assainissement par les « Eaux de Ruffin ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la loi, la Commune va perdre la compétence assainissement et ce à compter du 1^{er} janvier 2020. Aussi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'effectuer une demande de rattachement de notre assainissement collectif au syndicat des Eaux de Ruffin à compter du 1^{er} janvier 2020. Les factures de consommation et d'assainissement, ainsi que la gestion du compte seront gérés par le syndicat.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de délibérer pour la prise de compétence du service assainissement de la Commune par le syndicat des Eaux de Ruffin à compter du 1^{er} janvier 2020.

11) Point sur le personnel.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt en maladie d'un employé communal depuis plus d'un mois et ce pour une durée d'environ trois mois et demande au Conseil Municipal l'éventualité de l'embauche d'un nouvel employé communal afin de ne pas laisser ce service à une seule personne.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'hospitalisation de notre secrétaire de mairie suivie d'une convalescence d'environ un mois. Elle sera remplacée par un personnel « volant », détaché du CdG 28 (Centre de Gestion) qui sera sur notre commune un à deux jours par semaine.

12) Point sur les finances.

Monsieur l'adjoint chargé des finances nous dresse un bilan au 30 septembre 2019 où les recettes et les dépenses semblent concorder avec les prévisions de budget. A titre d'information, Monsieur l'adjoint chargé des finances va contacter le Crédit Agricole afin de faire une étude du montant d'emprunt disponible.

13) Point PLUi et Urbanisme.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dates prévues pour l'enquête publique : du 04 novembre 2019 au 06 décembre 2019. Ces dates risquent de changer, des communes ont contesté le fait de ne pas avoir l'enquête publique sur leur territoire. Nous attendons de plus amples informations. Les administrés seront informés quand nous auront les dates de présence sur notre Commune.

14) Point travaux.

Monsieur l'adjoint chargé des travaux informe le Conseil Municipal des travaux à venir :

- Route Nationale : les travaux de voirie, de sécurité doivent démarrer le 28 octobre 2019 et devraient durer environ 3 semaines, avec de la circulation en alternance et une coupure avec une déviation durant les trois jours d'enrobé. Pendant cette fermeture, le chemin du Thuilay sera fermé.
- Rue des Garennes : les travaux devraient démarrer à la deuxième quinzaine d'avril 2020. Un poteau incendie sera installé avant le démarrage de ces travaux.
- Salle des Fêtes : dans le cadre de l'accès aux personnes à mobilité réduite, des travaux d'aménagement vont démarrer le 06 novembre 2019 par une dalle en béton à l'entrée de la Salle des Fêtes. Le reste (le chemin d'accès) sera réalisé aux beaux jours.

Tour de table.

M. Frank GUILLAIN : Qu'en est-il des pesticides ?

Mme Geneviève GALIERE : Nous attendons les articles pour le Faverolles/infos, à nous remettre avant la fin du mois d'octobre. Il y aura beaucoup de photos.

Rappel : le repas des aînés avec animation aura lieu le 09 novembre 2019 à la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal est le bienvenu.

Le 11 novembre 2019 : commémoration au monument aux Morts et vin d'honneur en Salle des Associations.

Décorations de Noël : installation de sapins, peut-être plus décoré que l'année dernière.

Vœux de Madame le Maire et de son Conseil : le 10 janvier 2020 en Salle des Fêtes.

M. Ludovic BRUN : A la bibliothèque municipale, le 31 octobre 2019 « animal escape game » en partenariat avec la MJC, il y aura deux sessions 9 ans et +.

Le 06 novembre 2019 : Ciné-goûter avec les enfants du Centre de Loisirs.

Panneau numérique : positionnement soit devant la mairie ou devant l'ancien café. Les réseaux électrique et internet ne seront pas au même coût suivant l'endroit choisi.

Mme Isabelle BADERA : Le dimanche 1^{er} décembre 2019 à 17h00 : Théâtre en Salle des Fêtes avec la troupe « Les tamalous »

M. Éric GUITTARD : Où en est-on à propos des cours d'anglais et d'informatique ?

M. Patrick OCZACHOWSKI : Concernant l'Association du Patrimoine, organisation d'un concert « Gospel » en l'église le 14 décembre 2019 à 20h00, ouvert à tous.

Il est 23h00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal en nous demandant de prendre date du prochain Conseil : le 09 décembre 2019.